

La charge active dans nos appareils anticalcaire



- La charge active est un polyphosphate alimentaire qui se solubilise très lentement dans l'eau froide sans en modifier la teneur en calcium et en magnésium. L'eau traitée n'a ni goût ni odeur et n'altère pas le goût des aliments.



INFORMATION

Les avantages du traitement

- **Empêcher la formation de tartre dur et adhérent**

Le calcaire est un dépôt de matières minérales qui se forme lorsqu'on chauffe l'eau « calcaire » c'est-à-dire de l'eau contenant notamment des bicarbonates. Ces dépôts vont former une couche de tartre extrêmement dure qui finit par obstruer les serpentins, tuyaux, réservoirs, etc.

Le calcaire se fixe sur les surfaces de chauffe; il diminue la transmission de chaleur et augmente ainsi la consommation de gaz, électricité, etc. nécessaire pour chauffer l'eau.

Le calcaire provoque aussi le blocage de vannes, robinets, appareils de mesure etc. Ces obstructions entraînent des frais élevés d'entretien et de réparation.

Nos appareils évitent la formation de ces incrustations en s'opposant à l'agrégation des germes cristallins de carbonate calcique au sein de l'eau.

L'eau traitée par nos appareils peut être chauffée jusqu'à 85°C sans donner lieu à une précipitation de tartre. Au delà de 85°C et ce jusqu'à une température inférieure à 100°C, il se forme un léger précipité boueux sans adhérence qui s'élimine toujours facilement.

- **Prévenir la corrosion**

Dans les régions où l'eau est douce, les appareils et les tuyauteries en acier ou en galvanisé sont généralement l'objet de corrosion parfois très intense qui peut provoquer des perforations ou des obstructions par accumulation de concrétions de rouille et tacher le linge.

Nos appareils préviennent la corrosion par les eaux naturelles ou par les eaux adoucies par permutaion. Ils permettent la formation d'un mince film protecteur à la surface de l'acier, empêchant la corrosion du métal.

- **Éliminer les ennuis causés par les eaux ferrugineuses**

Certaines eaux contiennent du fer à l'état dissous qui s'oxyde et précipite lorsque l'eau subit l'action de l'air. L'aspect de l'eau devient alors trouble et brun-rougeâtre. Les eaux déposent des boues ferrugineuses dans les installations et forment des traînées brunâtres dans les éviers, lavabos, etc.

Nos appareils permettent de maintenir le fer dissous en solution, c'est à dire empêchent sa précipitation. Toutefois le traitement doit être réalisé avant toute aération de l'eau. Veuillez nous consulter à ce sujet car chaque cas doit être examiné individuellement.

Peut-on boire l'eau traitée par l'appareil ?

Le traitement de l'eau par nos appareils a pour effet d'ajouter à l'eau quelques parts par million (mg/l) de phosphate complexe.

De nombreuses études ont conclu à la non-toxicité de ces phosphates qui sont largement utilisés dans l'industrie alimentaire.

A titre d'exemple, certaines préparations alimentaires peuvent contenir jusqu'à 3% (30g/kg) de phosphates.

Dans l'organisme humain, les phosphates complexes s'hydrolysent rapidement en orthophosphates. Ces phosphates sont des éléments essentiels dans l'alimentation humaine.

La quantité d'orthophosphate provenant de l'eau traitée par nos appareils est toutefois négligeable en comparaison avec la quantité provenant d'autres sources alimentaires.

Nos appareils conviennent-ils pour tout type d'installation ?

Les installations pourvues de tuyaux en acier, en cuivre ou matières plastiques peuvent être équipées de nos appareils.

Faut-il remplacer la ou les cartouches après 6 mois même si elle(s) ne sont pas complètement vides ?

Il est absolument nécessaire de renouveler la ou les cartouches tous les 6 mois afin de maintenir avec certitude l'entière efficacité de l'appareil.

En effet, après 6 mois d'usage, les cristaux contenus dans la cartouche subissent, sous l'effet de la dissolution, une certaine transformation. Celle-ci diminue sensiblement leur solubilité avec risque d'avoir une dose insuffisante dans l'eau traitée. Dans ce cas l'appareil ne pourrait plus prévenir complètement la formation d'incrustation dans les appareils producteurs d'eau chaude.

Nos appareils sont-ils utiles pour la protection anticalcaire d'un circuit de chauffage central sans distribution d'eau chaude ?

Un circuit de chauffage central sans distribution d'eau chaude ne nécessite pas le placement d'un appareil anticalcaire.

Dans ce cas le chauffage central fonctionne en circuit fermé. Pratiquement toujours la même eau circule dans l'installation. L'entartrage de cette installation n'est pas à craindre.

Nos appareils permettent-ils d'éviter l'entartrage des bouilloires ?

Dans la bouilloire, l'eau est généralement portée à ébullition c'est-à-dire à 100°C, température à laquelle nos appareils n'exercent plus une stabilité complète de la dureté incrustante.

Toutefois, selon notre expérience, l'entartrage des bouilloires avec de l'eau traitée par nos appareils est nettement moins important qu'avec de l'eau non traitée.

De nombreux utilisateurs nous ont également signalé que le tartre engendré dans une bouilloire avec de l'eau traitée par nos appareils était considérablement moins adhérent et facile à éliminer.

Nos appareils sont parfaitement efficaces en ce qui concerne la protection d'installations de distribution d'eau chaude et particulièrement des appareils producteurs d'eau chaude, dans tous les cas où la température de l'eau ne dépasse généralement pas 85°C.

D'autres questions ?

Vous désirez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

PUGH & Co. International
Boulevard Louis Schmidt 3 b4
B-1040 Bruxelles
tél. 02/739.45.75 fax. 02/732.22.33
E-mail tubilite@pugh.be
Web-site www.pugh.be